



COMPTE RENDU ANNUEL 2025 SUR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément à ses obligations, Finorpa établit chaque année un compte rendu de sa politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote.

Ce compte rendu a été rédigé en application des dispositions prévues par les articles L.533-22 et R.533-16 du Code Monétaire et Financier. Il a pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote.

1. Description générale sur l'exercice des droits de vote

La politique d'engagement actionnarial de Finorpa Gestion est publiée sur son site internet.

Finorpa Gestion n'a pas recours à des conseillers en vote.



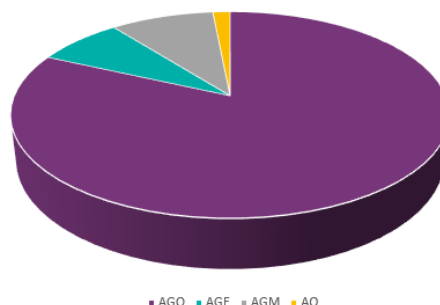
2. Compte rendu des votes en Assemblée Générale

En 2025, l'équipe d'investissement est composée de 2 gérants, 1 directeur de participation, 6 chargés d'investissement. La personne en charge du suivi de la participation représente généralement Finorpa Gestion aux Assemblées Générales sur pouvoir si nécessaire.

Bilan des Assemblées Générales 2025

En 2025, Finorpa Gestion a participé à 66 assemblées générales, au sein de 61 entreprises, toutes immatriculées en France.

Ces assemblées générales ont pris la forme de 54 AGO, 6 AGM, 5 AGE et 1 Assemblée d'obligataires.



La participation à l'assemblée générale est privilégiée. En cas d'empêchement Finorpa Gestion vote par procuration ou par correspondance ou est représenté.

Bilan des situations de conflits d'intérêts

Les situations de conflit d'intérêts potentiel pouvant ressortir de l'exercice des droits de vote sont encadrées par les procédures internes de Finorpa Gestion, sa politique de vote, ainsi que sa politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts (disponibles sur internet). Au cours de l'année 2025, Finorpa Gestion n'a pas détecté de conflit d'intérêts potentiel dans le cadre de l'exercice des droits de vote.



3. Bilan sur la coopération avec les autres actionnaires, sur le dialogue avec les participations détenues et les parties prenantes

La coopération avec les autres actionnaires

Étant donné la nature des investissements réalisés par les fonds gérés par Finorpa Gestion (titres non cotés), les relations avec les autres actionnaires des sociétés en portefeuille sont organisées par les statuts et par un pacte d'actionnaires. Les chargés d'investissement développent un dialogue constructif avec les autres actionnaires pour faire converger les objectifs de création de valeur, de limitation du risque des actionnaires financiers et de développement durable de l'entreprise.

Le bilan du dialogue avec les participations

Dans le cadre de ses investissements, Finorpa s'applique à maintenir un dialogue régulier avec les sociétés dans lesquelles elle a investi. Sur l'exercice 2025, le dialogue avec les participations s'est fait notamment via : les instances des sociétés (AG, CA, CS) mais aussi dans des instances Adhoc comme les comités stratégiques. Ces échanges sont par nature orientés sur le suivi de l'activité des sociétés en portefeuille. Ils sont généralement ouverts à des thématiques plus larges qui visent à faire face à des enjeux systémiques comme le changement climatique.

Le bilan du dialogue avec les autres parties prenantes

Dans le cadre de ses activités, Finorpa Gestion porte une attention particulière aux différentes parties prenantes de son écosystème, mais aussi à celles qui sont propres à chacun de ses investissements. Ainsi Finorpa Gestion interagit avec les : banques, conseils juridiques, consultants et même parfois certains clients/fournisseurs, organismes institutionnels. Finorpa est également partenaire de certaines initiatives de place comme le Réseau Entreprendre.

